Événements indésirables

Agir pour réduire les risques



Malgré toutes nos précautions, des imprévus peuvent survenir lors de vos soins. Par exemple, vous pourriez vous blesser en tombant ou vivre des complications après avoir reçu une mauvaise médication. Un accident se produit? Tout sera fait pour assurer votre sécurité.

■ En vertu de la loi, il est de notre devoir de vous informer, le plus tôt possible, de tout accident survenu et de mettre en place des mesures de correction pour éviter qu'une situation semblable se reproduise.

Quelles sont les actions entreprises à la suite d'un accident?

- 1) S'il y a lieu, le personnel s'assure que vous recevez rapidement les soins requis. Il remplit un formulaire d'accident et inscrit le tout à votre dossier.
- 2) Vous êtes informé de l'événement survenu. Ce processus s'appelle la divulgation.
- 3) Chaque événement est analysé afin d'identifier ses causes et de permettre d'améliorer la situation.
- **4)** L'ensemble des événements est compilé à l'aide de rapports et surveillé pour éviter qu'il se reproduise.

À retenir!

Lors de la divulgation, le personnel vous explique :

- ce qui s'est passé;
- les soins que nous proposons pour vous aider;
- ce que nous allons faire pour éviter la répétition d'un événement semblable.

Centre intégré
de santé et de
services sociaux de
la Montérégie-Centre

Québec



Comment contribuer à réduire les risques?

■ En matière de sécurité, vous-même et votre famille jouez un rôle de premier plan. Vous connaissez vos besoins, mesurez vos limites et pouvez remarquer certains risques. N'hésitez pas à prendre une part active à vos soins!

Soyez vigilant! Identifiez les situations à risque et informez-en immédiatement votre intervenant (flaque d'eau sur le plancher, obstacle, seringue oubliée, etc.).
Demeurez informé de votre état de santé et de votre plan de traitement afin de signaler toute erreur pouvant survenir.
Assurez votre sécurité lors de vos déplacements, notamment en demandant de l'aide ou en disposant de l'équipement approprié.
Respectez les consignes qui vous sont données par vos intervenants et collaborez aux vérifications qu'ils effectuent.
Connaissez bien les médicaments que vous prenez et leur dosage. Signalez tout oubli ou effet indésirable lorsqu'ils vous sont administrés.
N'hésitez pas à demander à vos visiteurs, incluant vos intervenants de santé, de se laver les mains avant de vous toucher.

Des ressources pour en savoir davantage

Au sein de votre établissement, le développement, l'implantation et le suivi des activités reliées aux événements indésirables sont sous la responsabilité d'un service de gestion des risques, en collaboration avec un comité de gestion des risques.

Vous avez des questions sur le sujet? Communiquez avec le service au 450 462-5120 ou 450 462-5199.